

SOCIÉTÉ DES HISPANISTES FRANÇAIS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Philippe Meunier
Vice-président

Lyon, le 23 octobre 2010

Chers collègues,

Cette lettre a pour objet l'ouverture du **6^{ème} Concours des Bourses SHF (session 2011)**. Au nom de la Présidente Geneviève Champeau, je vous demande de bien considérer l'offre qui est faite et de tenir informés les meilleurs de vos doctorants.

La finalité et l'organisation du Concours, que je déclare ouvert par cette lettre, sont les suivantes :

- **Les bourses de la SHF, exclusivement destinées à des doctorants**, ont pour objet de contribuer à financer des séjours à l'étranger pour recherche.
- La SHF offrira **10 bourses en 2011**, pour des séjours en péninsule ibérique (700 € chacune) ou pour des séjours en Amérique Latine ou autres territoires non européens (1000 € chacune). La répartition entre les différentes aires sera dictée par la qualité respective des dossiers.
- Le jury ou « comité des sages » agit en toute indépendance. Il est composé de 11 membres représentant les spécialités suivantes : Moyen Âge, Siècle d'Or, XVIII^e s., XIX^e s., XX^e s., Amérique coloniale, Amérique contemporaine, linguistique, catalan, portugais/espace lusophone, iconologie.
- Le classement des candidats est global : il se fait exclusivement au mérite et ne tient pas compte des spécialités.
- L'attribution des bourses est conditionnée par la qualité des dossiers : si celle-ci est jugée insuffisante, il est tout à fait envisageable de ne pas attribuer l'ensemble des bourses mises au concours.
- 75% de la bourse seront versés au moment du départ, puis le reliquat après remise du rapport de mission.
- La bourse doit être utilisée dans le courant de l'année civile 2011.
- Il est expressément demandé aux directeurs de recherches de ne présenter qu'un seul candidat. Le directeur doit être membre de la SHF. Dans le cas contraire, le candidat peut, pour que sa candidature soit recevable, demander à adhérer lui-même à la SHF, dans le respect des conditions statutaires indiquées sur le formulaire de cotisation (cf. sur le site la rubrique « cotisations »). Le bureau se prononcera sur sa demande d'adhésion.
- Le dossier de candidature doit être constitué **en double exemplaire** et comporter :
 - * l'acte de candidature sur papier libre précisant notamment le sujet de la thèse et le nom du directeur de recherches ;
 - * le CV du candidat (données personnelles, cursus universitaire, concours...) ;
 - * l'attestation d'inscription en thèse ;

- * l'avis circonstancié du directeur de recherches qui mette l'accent sur l'originalité et la pertinence de la recherche entreprise ;
- * le programme détaillé et dûment justifié des recherches à mener sur le terrain précédé d'un état d'avancement de la thèse ainsi que – les membres du comité chargé de la sélection des dossiers insistent sur ce dernier point – de la problématique et de la méthodologie adoptées (entre 2 et 3 pages) ;
- * un état prévisionnel, aussi précis que possible, des dépenses ;
- * l'engagement écrit de fournir un rapport (entre 2 et 3 pages) en fin de séjour et de remettre, après soutenance, un exemplaire de la thèse au secrétariat général de la SHF.

Voici le calendrier des opérations et quelques modalités pratiques :

- Le concours est ouvert ce jour par diffusion au moyen de la « poplist ». Je demande aux correspondants SHF de relayer l'information en affichant cette lettre dans les départements ou dans les UFR et en la transmettant aux directeurs de centres de recherches ; l'avis de concours est également consultable sur le site de la SHF (www.hispanistes.org).

- Les dossiers de candidature doivent être adressés, **avant le 15 janvier 2011**, à Philippe Meunier (6 rue de Delle – 69100 Villeurbanne).

- Le comité de la SHF, dans sa réunion du 22 janvier 2011, classera ces dossiers par spécialité et arrêtera la liste définitive des candidats.

- Le « comité des sages » se réunira au printemps 2011, à sa convenance, mais en tout état de cause avant le XXXV^e congrès de la SHF (20-22 mai 2011 à Montpellier), pour établir son classement et le transmettre à sa Présidente.

- Les résultats seront proclamés lors de l'Assemblée Générale de la SHF qui se tiendra le samedi 21 mai à l'UFR de Lettres et Sciences Humaines de l'université de Montpellier; ils seront communiqués par courrier postal aux lauréats.

- Les bourses devront être utilisées dans l'année suivant leur attribution, c'est-à-dire en mai 2012 au plus tard.

Je réitère mon invitation à bien informer les doctorants de l'existence de ces bourses. Comptant sur vous, je vous prie de recevoir, chers collègues, mes très amicales salutations.

Philippe Meunier